

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 36 087 836 DT, un actif net de 35 682 899 DT et un résultat bénéficiaire de 3 128 220 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		24 012 549	18 401 236
Obligations et valeurs assimilées		3 860 452	4 171 794
Titres OPCVM		842 648	1 608 685
	3.1	28 715 649	24 181 715
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 980 646	3 939 523
Disponibilités	3.3	5 391 541	5 410 116
		7 372 187	9 349 639
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		36 087 836	33 531 354
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	390 166	128 577
Autres créditeurs divers	3.5	14 771	14 855
TOTAL PASSIF		404 937	143 432
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	35 111 796	32 554 677
Sommes distribuables	3.7	571 103	833 245
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	-
Sommes distribuables de l'exercice		571 101	833 245
ACTIF NET		35 682 899	33 387 922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 087 836	33 531 354

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		988 580	652 903
Dividendes	4.1	754 922	450 959
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	233 658	201 944
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	437 523	660 484
<i>Total des revenus des placements</i>		1 426 103	1 313 387
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<807 814>	<438 075>
<i>Revenu net des placements</i>		618 289	875 312
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<47 188>	<42 067>
<i>Résultat d'exploitation</i>		571 101	833 245
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		571 101	833 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 916 441	531 997
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<333 014>	79 842
Frais de négociation de titres		<26 308>	<62 162>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		3 128 220	1 382 922

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
& 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 128 220</u>	<u>1 382 922</u>
Résultat d'exploitation	571 101	833 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 916 441	531 997
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<333 014>	79 842
Frais de négociation de titres	<26 308>	<62 162>
<u>Distributions de dividendes</u>	<833 243>	-
<u>Transactions sur le capital</u>	-	<u>31 905 000</u>
Souscriptions	-	31 905 000
Capital	-	31 905 000
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 294 977</u>	<u>33 287 922</u>
<u>Actif net</u>		
- En début de l'exercice	33 387 922	100 000
- En fin de l'exercice	35 682 899	33 387 922
<u>Nombre de part</u>		
- En début de l'exercice	6 401	20
- En fin de l'exercice	6 401	6 401
<u>Valeur liquidative</u>	<u>5 574,582</u>	<u>5 216,048</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>9,37%</u>	<u>4,32%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	55 000	439 309	340 670	0,94%
ATTIJARI BANK	82 900	2 322 094	3 019 218	8,37%
BH	134 496	2 025 013	2 495 035	6,91%
BH NS 2017	22 416	337 502	415 839	1,15%
BIAT	28 570	2 580 394	3 469 198	9,61%
CEREALIS	50 738	200 670	208 483	0,58%
CITY CARS	20 000	315 361	209 860	0,58%
ENNAKL AUTOMOBILES	20 008	284 415	251 741	0,70%
EURO-CYCLES	30 268	1 028 298	818 114	2,27%
LAND`OR	38 837	263 183	289 336	0,80%
MPBS	158 591	483 809	497 500	1,38%
MPBS DA 2017-1/10	5	2	1	0,00%
ONE TECH HOLDING	96 246	758 544	1 281 612	3,55%
SAH LILAS	221 972	2 234 189	3 536 458	9,80%
SAH LILAS DA 2017-2 - 1/17	12	8	10	0,00%
SAM	46 442	219 544	115 176	0,32%
SAM DA 2017-1/10	7	3	2	0,00%
SERVICOM	102 169	370 175	162 857	0,45%
SFBT	145 200	2 668 172	2 866 974	7,94%
STAR	3 800	631 788	379 840	1,05%
UIB	108 686	1 963 600	2 436 523	6,75%
UNIMED	154 848	1 453 193	1 218 034	3,38%
UNIMED DA 2017 -11/117	104	92	68	0,00%
Total actions et droits rattachés		20 579 358	24 012 549	66,54%

<u>B- Titres OPCVM</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
SICAV ENTREPRISE	8 000	827 400	842 648	2,33%
		827 400	842 648	2,33%

C- Obligations et valeurs assimilés	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Obligations des sociétés				
CIL 2016-1 CAT A - TF 7,50%	15 000	1 200 000	1 245 370	3,45%
TL 2016-1 CAT B TF 7,75%	25 000	2 500 000	2 615 082	7,25%
Total Obligations des sociétés		3 700 000	3 860 452	10,70%
Total		25 106 758	28 715 649	79,57%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	5 303 249
Titres OPCVM	827 400
	<u><u>6 130 649</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Titres OPCVM	1 600 105	-	1 619 538	19 433
Obligations	300 000	184 658	484 658	-
Actions	2 601 710	-	2 249 263	< 352 447 >
TOTAL	<u>4 501 815</u>	<u>184 658</u>	<u>4 353 459</u>	<u>< 333 014 ></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
TSB au 05/02/2018 - 90 J - 7,93%	1 000 000	984 448	993 952	2,75%
TSB au 19/03/2018 - 90 J - 7,93%	1 000 000	984 448	986 695	2,73%
Total TSB	<u>2 000 000</u>	<u>1 968 897</u>	<u>1 980 647</u>	<u>5,49%</u>
Total certificats de dépôts	<u>2 000 000</u>	<u>1 968 897</u>	<u>1 980 647</u>	<u>5,49%</u>
Total placements monétaires	<u>2 000 000</u>	<u>1 968 897</u>	<u>1 980 647</u>	<u>5,49%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	800 083	359 005
Compte à terme	4 500 000	5 000 000
Ventes titres à encaisser	50 953	-
Souscription à régler	< 210 961 >	-
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	314 332	63 889
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 62 866 >	< 12 778 >
	<u>5 391 541</u>	<u>5 410 116</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire à payer	141 346	124 128
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	244 359	-
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	4 449
	<u>390 166</u>	<u>128 577</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 758	11 373
Redevance CMF	3 013	2 815
Retenue à la source à payer	-	667
	<u>14 771</u>	<u>14 855</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2017

Montant	32 554 677
Nombre de part	6 401
Nombre de porteurs de parts	13

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 26 308 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 916 441
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 333 014 >
Régularisations des sommes non distribuables	-

Capital au 31 décembre 2017

Montant	35 111 796
Nombre de part	6 401
Nombre de porteurs de parts	13
Taux de rendement	9,37%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	571 101	833 245
Somme distribuables des exercices antérieurs	2	-
	<u>571 103</u>	<u>833 245</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</u>	<u>Du 12/11/2015 au 31/12/2016</u>
Dividende ATTIJARI BANK	168 258	122 444
Dividende BIAT	114 280	36 516
Dividende SFBT	94 380	36 722
Dividende UIB	65 212	22 755
Dividende ARTES	60 419	49 185
Dividende CITY CARS	54 616	20 333
Dividende EURO-CYCLES	42 879	22 400
Dividende UNIMED	32 877	39 407
Dividende BH	31 075	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	26 973	5 850
Dividende ONE TECH HOLDING	22 997	-
Dividende SAM	14 423	-
Dividende STAR	11 683	39 808
Dividende MPBS	8 456	-
Dividende LAND`OR	6 394	2 590
Dividende ATB	-	5 200
Dividende ATTIJARI LEASING	-	7 000
Dividende SAH LILAS	-	32 081
Dividende SOTIPAPIER	-	3 623
Dividende TPR	-	5 045
	<u>754 922</u>	<u>450 959</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</u>	<u>Du 12/11/2015 au 31/12/2016</u>
Intérêt sur obligations et valeur assimilées	233 658	201 994
	<u>233 658</u>	<u>201 994</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 12/11/2015</u> <u>au 31/12/2016</u>
Intérêt sur dépôt à vue	294 253	387 022
Intérêts sur certificat de dépôt	143 270	273 462
	<hr/> 437 523 <hr/>	<hr/> 660 484 <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 12/11/2015</u> <u>au 31/12/2016</u>
Rémunérations fixe du gestionnaire	545 755	421 729
Commission de surperformance du gestionnaire	244 359	-
Rémunération du dépositaire	17 700	16 346
	<hr/> 807 814 <hr/>	<hr/> 438 075 <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 12/11/2015</u> <u>au 31/12/2016</u>
Redevance CMF	35 049	30 300
Honoraires du commissaire aux comptes	11 758	11 373
Autres frais	381	894
	<hr/> 47 188 <hr/>	<hr/> 42 067 <hr/>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	222,794	205,185
Charges de gestion des placements	< 126,201 >	< 68,439 >
Revenus net des placements	96,593	136,746
Autres produits	-	-
Autres charges	< 7,372 >	< 6,572 >
Résultat d'exploitation (1)	89,221	130,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	89,221	130,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	455,622	83,112
Frais de négociation de titres	< 4,110 >	< 9,711 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 52,025 >	12,473
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	399,487	85,874
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	488,708	216,048
Résultat non distribuable de l'exercice	399,487	85,874
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	399,487	85,874
Distribution de dividende	< 130,174 >	-
Valeur liquidative	5 574,582	5 216,048
 <u>Ratios de gestion des placements</u>		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,34%	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,65%	4,98%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- De contrôler de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.